L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 AVRIL 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 5 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Hôteliers, rue Royale—Propriétés améliorées, situées dans le Premier, Second et Troisième Districts; coin des rues St-Antoine et Solidelle; coin des rues Palmyre et Dorgenois; Nos 192 et 192 1/2 rue Marigny; No 277 1/2 rue St-Louis; No 453 rue Ste-Anne; Avenue Jourdan, entre les rues Dauphine et Bourgogne; No 91 rue Ursulines; No 309 rue Hôpital, et magnifique emplacement d'enseignes pour affaires.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles—Magasin en briques et résidence, Nos 101 et 103 rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

Par O. Valeton, à l'entrepôt Boston, vis de Porte.

[illegible]

Conséquences financières pour la ville.

Les conséquences de l'arrêt de la cour suprême des Etats Unis sur les bons de chemin de fer, cet arrêt étant regardé par tous les hommes d'affaires comme déterminant celle que la cour est appelée à rendre à l'occasion des Bons consolidés, seraient graves pour la ville, s'il fallait les subir avec le fardeau tout entier des dettes gigantesques contractées après la guerre par diverses municipalités radicales. Mais la gravité même de cette situation nous rassure. Nous avons la certitude que nous aurons enfin une municipalité démocratique décidée à secouer cet indigne fardeau. Nous avons la certitude qu'elle en aura le courage et l'honneur, car viser à faire face à toutes ces charges par de nouveaux moyens oppresseurs serait une honte autant qu'une impossibilité.

Comment, en effet, pourrait-on penser à augmenter les charges quand les ressources diminuent sans cesse? Les ressources diminuent, disons-nous, et cela est prouvé par la comparaison des recouvrements opérés cette année avec les recouvrements de l'année dernière à pareille époque. Il y a une perte très sensible, ce qui fait mal augurer des recettes pour le reste de l'année fiscale. Les administrateurs de ville doivent comprendre plus que jamais ce qu'ils semblaient déjà avoir compris assez bien dès leur entrée en fonction, c'est que la situation est intenable et que de simples mesures d'économie ne suffiraient pas pour l'améliorer convenablement. Nous avons souvent examiné cette situation nous-même, et nous avons toujours dit qu'on ne la sauverait pas avec des moyens termes et des modifications éphémères qui, en réalité, ne réduisent rien. Quelle est-elle aujourd'hui et quelle sera-t-elle bientôt après une seconde décision prochaine attendue?

Les bons de chemin de fer ainsi que les bons consolidés non convertis furent un capital de cinq millions au moins dont le service sera différent du service des Bons à prime. Nous ne craignons pas que les $2,300,000 de ces bons, qui ont accepté la loterie comme moyen de paiement, soient admis à répudier leur nouveau mode pour reprendre celui de leur naissance. Comme bons à prime ils ont fait partie des séries et en cette qualité ils ont pu tirer des primes, quand les bons de 1852 et de 1854 ne recevaient absolument rien de leur capital ou de leur intérêt. On ne peut pas manger à deux râteliers. Les anciens bons qui ont voulu être bons à prime, doivent rester bons à prime et en suivre le sort jusqu'au bout!

Ces cinq millions de vieille dette se contenteront très probablement d'un intérêt de cinq pour cent au lieu de six; les consolidés renonceront très probablement aussi à leur fonds d'amortissement pour un temps du moins, et quand aux intérêts qui leur sont dûs depuis trois ans, ils en feront le sacrifice si la ville s'engage loyalement à servir les intérêts futurs. Cinq millions à cinq pour cent font $250,000 par an. La ville peut payer cet intérêt; elle peut en payer un autre d'égale somme, ou $500,000 en tout annuellement. Cet autre intérêt serait pour les bons à prime réduits de 60 pour cent.

Il est clair qu'aucun arrangement ne peut avoir lieu si les bons à prime ne sont pas réduits et si la loterie municipale est maintenue. En en fixant le capital à cinq millions, nous usons à leur égard d'une libéralité extrême, car en bonne justice ils devraient être réduits à deux, ces deux millions représentant les billets de ville qui ont été utiles pendant la guerre. Tous les autres millions émis par la ville après la guerre devraient être annulés comme n'ayant rendu de service à personne et comme ayant été dans notre population un élément des plus corrupteurs. Cependant pour éviter tout litige et en finir plus vite, on pourrait se borner à la réduction de 60 pour cent, ce qui avec les anciens bons constituerait une dette de dix millions dont l'intérêt n'excéderait jamais $500,000. Nous ne croyons pas que la ville soit en état de donner un cent de plus, et peut-être est-ce trop! Beaucoup de gens demanderont que l'intérêt ne dépasse pas quatre pour cent, en sympathie avec l'intérêt dont on veut doter la dette d'Etat.

Il y aurait des résistances, nous n'en doutons pas, mais elles seraient vaines et céderaient bientôt à l'entraînement général. Les dettes de l'Etat seront selon toute apparence réduites à l'estimation actuelle des bourriers, et l'opinion nous semble fixée sur un intérêt de 4 au lieu de 7. Les détenteurs de bons à prime ont plus favorablement traités dans le plan que nous indiquons. Ces bons qui n'ont pas encore subi de réduction, quand au principal, ne seraient réduits que de 60 pour cent quand depuis fort longtemps ils ne sont cotés à la Bourse qu'à 24 et 25. Ils gagneraient donc [illegible] 15 pour 100. Certes, [illegible] leur serait avantageuse, [illegible] l'intérêt serait réduit à 4 [illegible] le monteraient encore à 40. [illegible] trop souvent plus [illegible] raison et la prudence. Les [illegible] voudront peut-être se défendre et plaider. Nous espérons bien qu'alors nos autorités municipales ne prendront pas fait et cause pour ces bons et qu'elles les laisseront plaider tout seuls. Elles ont assumé jusqu'ici cette faute impardonnable de vouloir grever la ville de dettes que les radicaux seuls ont faites et auxquelles le peuple n'a bénéficié en rien; c'est donc aux radicaux à les payer et non aux démocrates.

Mais, on nous en [illegible] ... [illegible]

Nicholls vient de signer contre les loteries. Cette loi les abolit toutes quelles qu'elles soient et il n'y a pas d'argument qui puisse lui être opposé. Il est vrai que la compagnie de loterie de la Louisiane a entrepris l'œuvre de faire déclarer cette loi inconstitutionnelle par les cours, et il serait possible qu'en ce qui concerne cette compagnie les cours déclarassent qu'en effet la loi d'abrogation viole des droits acquis en abolissant un privilège cédé législativement. Mais cet argument ne couvre pas les bons à prime qui ne représentent qu'une forme de dette et qui peuvent être payés par un autre moyen qu'un moyen de loterie.

La loi en question est précise, détaillée, absolue. Elle interdit toute loterie future et toute loterie actuelle. Si la compagnie de loterie de la Louisiane peut y échapper, ce que nous ignorons, les bons à prime n'y échapperaient pas, car en faisant cesser la loterie municipale on ne leur cause aucun tort, quand au contraire on causerait un très grand préjudice à la compagnie de loterie de la Louisiane [illegible] de vente d'un privilège, privilège sans lequel elle ne saurait vivre. Les bons à prime peuvent se transformer, se convertir, et la dette de ville peut vivre sans loterie. Telle est la différence essentielle entre les deux agences.

Mais à supposer que la compagnie de loterie de la Louisiane triomphe et que la loi de rappel succombe dans toutes ses clauses, aussi bien à l'égard de la loterie municipale qu'à l'égard de la compagnie, les bons à prime n'en seraient pas mieux assurés pour cela, à en juger par ce que dit à ce sujet la pétition adressée aux cours fédérales par la compagnie de Loterie de la Louisiane. Voici le passage qui a trait aux bons à prime:

4—Vos pétitionnaires en outre se plaignent et disent que jusqu'au 1er avril du courant (1879) il n'y a eu aucun refus d'aucun versement, mais que la même fidélité en recevant l'argent n'a pas été montrée envers les autres concessions dans l'acte quant au droit seul et exclusif de tirer des loteries et de disposer des biens par loterie; que dans un acte approuvé le 6 mars 1876, acte No. 31 des actes de la session de janvier 1876, et publié page 54, l'assemblée générale sanctionna les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans et encouragea et autorisa un plan curieusement et ingénieusement imaginé pour payer toutes les dettes de la Nouvelle-Orléans, excédant 22 millions de piastres, avec des billets de loterie, chacun de vingt piastres avec un intérêt de 5 p. 0/0, jusqu'à ce qu'un prix fut tiré—rien ne devant être payé excepté comme résultat d'un tirage d'une roue de loterie.

L'heureux porteur avait une chance de paiement à chaque tirage non seulement de son propre billet, mais encore d'un lot de cinq mille piastres jusqu'à vingt.

Ces lots s'élèvent à 5,000,000 dans le cours du règlement en sus ou au dessus de la somme énoncée dans les billets. L'attrait et la fascination de profits aléatoires étaient ainsi entretenus pour donner valeur aux billets et pour communiquer un charme à ces aimables inventions des financiers de la ville. Nul autre mode de paiement n'est reconnu comme obligatoire et tous les autres moyens de paiement ont été écartés comme indignes de ce siècle d'améliorations progressives.

Mais vos pétitionnaires soutiennent que les droits accordés à la compagnie de loterie de la Louisiane ont été lésés par cet acte et que la ville a fait treize tirages distincts, et a annoncé qu'elle en ferait un autre le 15 avril de cette année.

5.—Vos pétitionnaires en outre se plaignent et disent que l'usurpation susdite fut portée à la connaissance du gouverneur de l'Etat et de l'Assemblée générale et du gouvernement de ville et qu'elle leur fut signalée comme une infraction au droit de la compagnie de loterie.

Vos pétitionnaires en outre se plaignent et disent que l'Assemblée Générale de l'Etat a passé un acte No 44 des actes de la session commençant en janvier 1879, et approuvé le 27 mars 1879. Les deux premières sections de l'acte contiennent un rappel de la loi No 25 de 1868, pour l'incorporation de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et de toutes les autres lois passées dans l'intérêt de la dite Compagnie et ont aboli la dite corporation, et les sections subséquentes de l'acte lui ont défendu ainsi qu'à d'autres de tirer aucune loterie, ou de vendre aucun billet ou combinaison ou plan ayant une connexion quelconque avec la loterie ou billets de loterie, ou d'être intéressés dans ces plans, ou de posséder aucun billet ou parts de billets ou de disposer d'aucun bien par ce moyen, et tout acte de désobéissance sera jugé comme un délit et punissable par l'amende ou l'emprisonnement, comme il est dit dans l'acte que vos pétitionnaires vous prient de regarder comme une partie de cette pétition avec le privilège de s'y référer comme s'il était reproduit dans la présente.

7—Vos pétitionnaires en outre se plaignent et disent que l'acte No 25 accordait une existence incorporée pendant 25 ans et des facultés et des franchises de corporation devant durer toute cette période, et des facilités coexistantes avec les droits et obligations que la corporation établie s'était engagée à exécuter. Il y avait une concession d'immunités et d'exemptions d'un caractère précieux et en rapport avec ces obligations. Le plus important des privilèges était la concession d'une propriété exclusive, distincte et séparée. Vos pétitionnaires soutiennent que l'acte de l'Assemblée Générale passé le 6 mars 1876, a été une infraction et une construction aux droits ainsi accordés et que l'Assemblée Générale était incompétente à écourter et à altérer, par le susdit acte mentionné et décrit, le susdit privilège unique et exclusif, mais vos pétitionnaires n'étaient pas disposés, et nul d'entre eux ne l'était, à quereller ou à susciter aucune action obstructive ou litigieuse avant d'avoir éprouvé un dommage sérieux. **Mais ils n'ont pas perdu le droit de se plaindre et ils n'y ont pas renoncé.**

On voit par là que la compagnie de loterie de la Louisiane prétend à un privilège exclusif, qu'elle possède ce privilège en effet, qu'elle seule a le droit de l'exercer en cet Etat, et qu'elle n'y a pas renoncé, bien que dans son esprit libéral elle ait permis l'existence et l'exercice de la loterie municipale pour payer en 50 ans les 22 millions qui constituent la dette de la ville. Si donc les bons à prime échappent à la loi de 1852 faite tout exprès pour les bons consolidés, si donc les bons à prime échappent encore à la loi contre les loteries, loi soumise à l'appréciation des tribunaux qui pourraient la déclarer nulle par défaut de constitutionnalité, ils ne pourraient échapper au droit exclusif concédé par la loi de 1868 à la compagnie de la loterie de la Louisiane qui exercerait ce droit quand cela conviendrait à son intérêt.

Il n'y a donc rien de plus précaire et de plus fragile que la loi de 1876 qui a autorisé l'émission des bons à prime pour le paiement des dettes municipales au moyen d'une loterie. Cette loterie n'existe que sous le bon plaisir de la compagnie de loterie de l'Etat de Louisiane.

Dans une position aussi incertaine qui entretient la baisse perpétuelle des bons à prime et qui rend impossible toute bonne permanente, les détenteurs de ces bons ne verront-ils pas enfin que leur intérêt véritable est de favoriser un arrangement établissant les dettes d'une manière solide et, d'après la cause actuel des bons, assurant aux porteurs un revenu de 4 ou 5 piastres pour $62, en égard à la fixation du taux de l'intérêt. La combinaison serait certainement très favorable aux détenteurs de bons à prime [illegible] ... [illegible]

Quant à la ville, elle y [illegible] ... [illegible] 100 d'intérêt [illegible]. Que la municipalité [illegible]

propose ce plan en annonçant que la loterie est suspendue faute de fonds; qu'elle annonce aussi qu'aucun intérêt ne sera plus payé jusqu'au règlement final, et nous pouvons lui donner l'assurance que le plan sera promptement adopté par la grande majorité des créanciers anciens ou nouveaux!

ARRIVÉE DE M. LÉON CHOTTEAU.—M. Léon Chotteau est arrivé hier à trois heures et demie par le train express du chemin de fer de Jackson, qui a éprouvé un retard de cinq heures par suite de l'accident survenu au train de marchandises. M. Chotteau ne restera que deux ou trois jours à la Nouvelle-Orléans, son intention étant de repartir le plus tôt possible pour Washington où sa présence est nécessaire. Il doit présenter lundi soir une communication au comité de tente sur le traité de commerce et il pourra immédiatement après être entendu par une assemblée générale de commerçants.

[illegible] des artistes de premier ordre.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Nouvelle Ibérie:

Les planteurs ont été très favorisés ce printemps, car la belle saison a commencé de très bonne heure et le temps jusqu'à présent, a été tout ce que l'on pouvait désirer. Nous remarquons que la canne croît rapidement, et la verdure marque les sillons dans toute la profondeur des champs. Le maïs est sorti et a bon aspect, l'ensemencement du coton avance rapidement. En somme, tout promet une autre année d'abondance. Les planteurs sont plus que jamais résolus à économiser, afin de contrebalancer les bas prix de leurs produits, et nous ne doutons pas qu'il ne terminent l'année avec plus de profits que l'année dernière.

Un nouveau bureau de poste vient d'être établi dans la prairie du côteau, paroisse Ibérie, sur l'habitation de M. Taylor C. Caderoute, de Vermillionville. Ce bureau sera connu sous le nom de Oasis Post Office; M. Charles Smedes en est le maître de poste.

Un nommé Elijah Hornsby a été arrêté sous l'accusation d'avoir assassiné Charles Castro, le 23 mars 1879, dans la paroisse d'Ibérie. L'accusé ayant fait mine de résister, l'escorte du shérif a fait feu sur lui, mais sans l'atteindre.

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES.—M. Lejeune fera aujourd'hui à une heure, sur invitation, une conférence-matinée à l'institution des demoiselles Cenas, rue de l'Esplanade, encoignure Claiborne. Le sujet choisi pour cette occasion est "Le salon de Mme Récamier." C'est un sujet fort intéressant et nous pensons que beaucoup de dames assisteront à cette matinée.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les représentations se suivent et se ressemblent toutes à l'Académie en ce sens que la foule s'y presse chaque soir pour rire aux chansons et applaudir au jeu des cinquante artistes de la troupe de Colville. Cette troupe n'a réellement pas d'égale en Amérique pour jouer les pièces qui forment la masse burlesque de son répertoire. Aujourd'hui les "Bébés dans le bois" seront représentés en matinée et, dans la soirée, ils auront l'honneur de clore une semaine qui aura été une des plus brillantes de la saison.

Demain la reprise de "Robinson Crusoé" auquel on prédit un succès pour le moins égal à celui des Bébés. La vérité est qu'une troupe pareille assure le succès de toutes les pièces quelles qu'elles soient.

GRAND CONCERT.—C'est lundi 14 avril prochain que Miss Cora Reig donnera son grand concert vocal et instrumental, à la salle Grunewald. Miss Reig sera assistée par Mme Elie Samuel, M. A. Livain et M. J. Rossi qui chanteront ou exécuteront divers morceaux choisis, dont on trouvera la liste dans une autre partie de ce journal. Le programme est très brillant et en même temps très propre à faire ressortir l'admirable voix de Miss Reig. Nous reviendrons une autre fois sur ce concert qui paraît devoir être l'événement de la saison.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.—Les excursions du dimanche à McComb City commenceront le 6 avril. Prix du billet d'excursion: Une piastre. Départ de la Nouvelle-Orléans à 7 heures A. M. Le train-omnibus du samedi partira à 3 heures 30 P. M. à partir du 19 avril.

CONSULTATIONS.—On verra plus loin une note de M. A. B. de Villeneuve, docteur homœopathe qui annonce qu'il donnera des consultations rue des Remparts 72, de 2 à 4 heures de l'après-midi et de 7 à 9 heures du soir.

A dater de lundi les dames n'iront plus rue du Canal sans faire une visite à l'ETOILE ROUGE.

Toujours préparées; on n'a pas à les entre [illegible]

LE COMMERCE DE LA FRANCE.

Le *Journal Officiel* publie l'état du commerce de la France pendant les deux premiers mois de l'année 1879.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 28 février 1879, à 705,830,000 fr., et les exportations à 429,210,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit:

IMPORTATIONS	1879	1878
Objets d'alimentation	249,137,000	146,873,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	341,494,000	417,591,000
Objets fabriqués	67,338,000	71,545,000
Autres marchandises	27,311,000	25,320,000
Total	705,830,000	671,328,000
EXPORTATIONS		
Objets fabriqués	225,790,000	222,580,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	180,868,000	181,797,000
Autres marchandises	22,552,000	21,873,000
Total	429,210,000	425,245,000

Paris, le 14 mars 1879.

On annonce que le gouvernement français vient de demander à la Chambre l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un million "pour remédier aux effets de la crise industrielle." Quelque doctrine économique que l'on professe, on ne peut que se rallier, croyons-nous, à cette demande de secours. Il ne s'agit pas d'une question où des principes soient engagés; ce n'est pas telle ou telle industrie dont on propose de relever la situation ou d'assurer les bénéfices par des subventions assurément discutables: plus simple malheureusement est l'objet du projet de loi dont nous parlons. Une crise douloureuse a éclaté. Libre-échangistes et protectionnistes sont également frappés. L'industrie des soies aussi bien que l'industrie métallurgique ou l'industrie des cotons ont vu leurs affaires se restreindre, un grand nombre de leurs usines ou de leurs filatures se fermer, le chômage atteindre leurs ouvriers. Un hiver exceptionnel, des inondations désastreuses ont rendu plus vives encore ces souffrances, que la charité privée est impuissante à soulager.

LES VINS ITALIENS.—Le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'initiative prise par le jury italien [illegible] l'Exposition universelle de Paris, a [illegible] des échantillons de [illegible] au syndicat de [illegible] de Paris, qui recherche cette [illegible] comme matière première pour les coupages destinés à alimenter le [illegible] de la France. On a, jusqu'à présent, recueilli d'excellents échantillons dans la Toscane et sur les côtes de Bari et de Barletta. Ils ont été examinés par le comité ampélographique, qui les a déjà expédiés à Paris.

On attend d'autres échantillons des marchés. Si ceux-ci présentent aussi les bonnes qualités des premiers, il n'est pas difficile qu'avec les droits de [illegible] à 3 fr. 50 un commerce avantageux de vins puisse s'établir entre l'Italie et la ville de Paris.—(*Italie*, du 2 mars 1879.)

DÉPARTS DE BATEAUX A VAPEUR.

On trouvera désormais régulièrement, à la quatrième page de l'*Abeille*, en tête du Bulletin maritime, la liste des bateaux à vapeur partant de la Nlle-Orléans le jour même pour le haut ou le bas du fleuve. Cette liste, qui complétera le tableau de la navigation fluviale que nous publions tous les jours, sera fort utile à ceux de nos lecteurs qui expédient du fret à la campagne ou dans les Etats riverains.

Toutes les dames voudront visiter l'ETOILE ROUGE au coin Baronne et Canal, lundi 7 avril.

Si jeunesse savait! si vieillesse pouvait!....Quoi!....les files [illegible]

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

LETTRES PARISIENNES.

On écrit de Versailles au *Figaro*:

M. Jules Ferry est en train de prendre le haut du pavé. Son projet de loi sur l'enseignement supérieur a causé, dans les régions parlementaires et ailleurs, une émotion qui n'est pas près de se calmer. La loi qu'en discute en ce moment sur les écoles normales primaires est considérée comme le premier coup de canon de la campagne.

Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre.

Ce vers de *Britannicus* caractérise assez bien le grand incendie qui va sortir de la petite allumette du ministre. Retenez bien ceci: c'est la guerre religieuse qui commence, et Dieu sait quand elle finira. Il y a là non pas une crise, mais vingt crises ministérielles pour le présent et pour l'avenir.

Il était assez curieux de savoir quelle était, en ces matières délicates de l'enseignement laïque et de l'enseignement congréganiste, l'opinion du centre gauche et des républicains modérés. L'article publié ce matin par le *Journal des Débats* a jeté sur ce point une très vive lumière. C'est une rupture ouverte avec la majorité radicale qui veut bouleverser l'instruction publique dans notre pays. C'est une protestation contre la laïcité à outrance, une révolte des libéraux contre les jacobins, pour tout dire, un défi porté par M. Léon Say à M. Jules Ferry. On sait maintenant, à n'en pas douter, qu'une partie du ministère repousse les projets pédagogiques de ce dernier. M. Léon Say et M. Waddington, qui craignaient que le procès des ministres du 16 mai n'agitât le pays, ne se cachent pas pour dire que l'exécution du plan Ferry serait infiniment plus dangereuse que le procès des ministres, et qu'il en résulterait une agitation dont la République ne se relèverait pas.

Voilà où en sont les esprits dans le cabinet. Etant données ces dispositions connues et avouées d'une partie du ministère, il est bien douteux que la loi sur l'enseignement supérieur rencontre devant le Sénat un accueil favorable. La haute Assemblée rendra certainement à l'Etat le privilège de la collation des grades: mais elle n'ira pas plus loin. On m'assure que M. Jules Ferry ne se fait aucune illusion sur le succès définitif de son projet; mais il veut rester en bonne odeur auprès des radicaux, afin d'être du ministère de demain. Ce jour, depuis la chute de M. de Marcère, semble un peu usé.

PALAIS-BOURBON.

Voici ce qu'on racontait aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon, relativement à la crise ministérielle, qui subsiste à l'état latent.

On sait qu'à la suite du vote de l'ordre du jour motivé sur le cabinet du 16 mai, l'attitude de certains membres de la gauche avait paru hostile au président du conseil. M. Waddington s'en est ému, et il s'est rendu auprès de M. Grévy, président de la République, pour lui offrir sa démission.

M. le président de la République, après avoir écarté les observations présentées par M. le ministre des affaires étrangères, demanda à réfléchir, et il vint auprès de lui M. Gambetta, président de la chambre des députés.

"Mon cher président, lui dit M. Grévy, vous voyez quelle est la situation. M. Waddington ne veut plus conserver son portefeuille s'il est continuellement en opposition avec certains membres de la majorité. D'un autre côté, je ne puis ni ne veux former un cabinet composé d'une partie de celui qui existe actuellement. Donc, je voudrais avoir votre avis sur la situation."

M. Gambetta comprit fort bien ce que voulaient dire ces paroles claires et franches du président de la République. Il promit de sonder les membres de la gauche auxquels on faisait allusion et d'arranger les choses pour le mieux.

Les chefs de l'Union républicaine furent donc invités à se rendre auprès de M. Gambetta, et voici quel fut à peu près le sens du discours qu'il prononça à cette occasion:

"Il faudrait, à tout prix, éviter des divisions et des discussions—le ministère doit rester constitué tel qu'il est à l'heure actuelle, et d'ailleurs je ne puis prendre le pouvoir en ce moment. Je vous invite à être calmes et modérés. Ne jugez pas les ministres sur leurs opinions, sur le groupe auquel ils appartiennent, attendez leurs actes."

On accepta cette ligne de conduite, et M. Grévy en fut informé.

Et voilà comment, écrit-on de Paris, le cabinet à la tête duquel se trouvait M. Waddington est debout pour quelque temps encore...... et rien d'imprévu ne survient.

M. le président du conseil ne se contente pas de cela. Il réunit ses collègues et leur demanda s'ils consentaient à suivre sa politique. Dans le cas contraire, il aimait mieux donner sa démission.

"Je vous laisse le choix, a-t-il ajouté, suivez-moi ou je vous quitte."

Les chers collègues ont résolu d'être absolument soumis à M. Waddington.

—Au lendemain de la lutte qui a eu lieu entre l'extrême gauche et le gouvernement, le *Temps* cherche à définir exactement l'état des esprits en France, et dans quelles conditions le régime actuel pourrait être viable:

Tous les éléments historiques de l'ancienne société: l'aristocratie, la bourgeoisie, le prolétariat, les classes agricoles, l'armée, l'Eglise et le reste doivent mettre fin à leurs divisions et vivre en paix côte à côte, sous un régime d'égalité, de tolérance et de justice. Quiconque aspire à guider la France républicaine dans la voie nouvelle, où elle s'est engagée, doit reconnaître que la tranquillité, la modération et l'absence de toute participation aux violences révolutionnaires, sont des qualités [illegible] irréalisables, sont vivement désirées par la grande majorité des Français.

On distribuera des œufs de pâques à tous les enfants qui assisteront à l'ouverture de l'ETOILE ROUGE lundi, 7 avril, coin Canal et Baronne.

64—La nourriture mal digérée [illegible] ... [illegible]

C'EST LUNDI, 7 AVRIL, qu'aura lieu la grande ouverture de l'ETOILE ROUGE dans son nouveau local coin Canal et Baronne.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends [illegible]

Depuis plus de trente ans [illegible] ... [illegible]

—1—
Voulez-vous donc laisser un rhume [illegible] ... Le "Boschee German Syrup" a obtenu la plus grande vente pour la guérison des toux, catharres et de l'affection de poumons. C'est la fameuse ordonnance du Dr Boschee et elle est préparée avec le plus grand soin, et peut être administrée sans danger aux plus petits enfants, suivant la prescription. La vente de ce remède est sans précédent. Depuis sa première apparition, la demande en a augmenté sans cesse et il a toujours opéré avec efficacité dans tous les cas. Interrogez votre pharmacien sur la vérité de ces assertions. Bouteille 75 cents. Essayez et vous serez convaincus.

Programme de la Cérémonie de Décoration, DIMANCHE, 6 avril 1879,
A 4 heures P. M.,
Au Monument Confédéré, dans le cimetière Greenwood.
[illegible]
Ouverture par une prière.
Réception de la Grande Armée de la République et de l'Association des soldats et matelots de l'Union.
Oraison par le Gén'l L. D. Sandidge.
MUSIQUE.
Lecture du discours d'adieu de Robert E. Lee, par le major G. L. Hall.
Bénédiction par le [illegible].
MUSIQUE.

Comité de réception.
[illegible]
Gén. G. T. Beauregard,
Gén. J. B. Hood,
Gén. Adolphe A. Blanc,
Gén. Fred. N. Ogden,
Gén. W. H. Behan,
Gén. I. W. Patton,
Col. D. B. Penn,
Col. W. T. Vaudry,
Col. J. B. Valton,
Col. John Glynn,
Col. Wm M. Owen,
Col. Chas. E. Fenner,
Col. Adolphe Meyer,
Col. P. O. Peyroux,
Major J. B. Richardson,
Major A. Bandy,
Major G. Eschardeur,
Major E. Bond,
Major L. L. Lincoln,
Capitaine Wm Pierce,
Capitaine Eugène H. Plaisance,
Capitaine Adolphe J. Chalmont,
Capitaine J. B. Lafaurie.
[illegible]
C. L. Hall, T. B. McPeake,
Henry Pickles, L. A. Adam.
5 avril—2f

Quartier-général du 1er Régiment du Louisiana Field Artillery.—Nlle-Orléans, 4 avril 1879.
ORDRE SPÉCIAL No 57.]
Les compagnies composant ce régiment se réuniront en grand uniforme à l'arsenal DIMANCHE APRÈS MIDI, 6 avril, à 2 heures et demie, afin de prendre part aux cérémonies des décorations du jour.
Par ordre de JOHN GLYNN, Jr., Colonel.
[illegible], 1er Sergent-adjudant.

Quartier-Général de la Batterie du Louisiana Field Artillery.—Nlle-Orléans, 4 avril 1879.
ORDRE SPÉCIAL No. 13]
Suivant l'ordre spécial No. 37, issu du quartier-général, cette batterie se réunira en grand uniforme (avec shako) à l'arsenal, DIMANCHE 6 avril, à 2 heures et demie, afin de prendre part aux cérémonies des décorations du jour.
Par ordre de J. N. AUGUSTIN, Capitaine.
E. M. ARMANT, 1er sergent. 5 avril—2f.

CARTE DE REMERCIEMENTS
A l'occasion de l'incendie qui a eu lieu le 15 février dernier à l'Orphelinat de Gérard, Ste-Marie, 3ème District, la "Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands" s'est montrée pleine d'empressement et d'amabilité pour venir au secours [illegible] orphelins.
Nous prenons plaisir à remercier par la voie publique l'agent spécial Messieurs F. Fourchy, président, et G. W. Nott, secrétaire de la Compagnie.
Au nom des directeurs de l'asile.
VICTOR SERR, Secrétaire-trésorier.
L. A. CHASSÉ, assesseur. 5 avril—1f

Sociedad Union Española de Beneficencia mutua.—Asamblea general ordinaria.
Los oficiales y miembros de esta asociacion se suplican de asistir al LUNES proximo dia 7 del corriente á las 6 1/2 en punto de la tarde para el despacho de los asuntos que se presenten segun le previene el Reglamento.
Por orden del Sor. Presidente,
P. de P. VILLASANA, Secretario.
5 avril—2f

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 124, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans,
ETABLIE EN......................1866
Assure contre—
LES RISQUES DU FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER......................Président.
EMIL MAIER......Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER..................Assistant-Secrétaire.
E. KNOTHE....................Inspecteur.
Directeurs:
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER
G. J. FLATOW, EMIL MAIER
L. GRUNEWALD, J. B. MERILH
J. HASSINGER, FRANK VALLÉE
FRANK LEVIS, J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES, H. ZUBERBIER.

An Public.
POUR détruire certaine rumeur [illegible] ... l'Université de la Louisiane, 1879, [illegible] ... par le Dr Dupaquier et que [illegible].
5 avril—1f P. J. LOPEZ, M. D.

Dr A. B. de VILLENEUVE,
HOMŒOPATHE.
72, rue REMPARTS, près Conti.
Consultations de 2 à 4 heures de l'après-midi et de 7 à 9 heures du soir.
5 avril—1m

PERDU
UN chien setter blanc et noir à long poil [illegible] ... Une récompense libérale sera payée à celui qui le ramènera [illegible].

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.—Les officiers et membres [illegible] ... qui doit avoir lieu LUNDI, 7 avril 1879, au local habituel, coin Chippewa et Louisiane avenue, à 7 heures P. M. précises. Le quorum du changement de local sera discuté.
Par ordre du président,
[illegible], Secrétaire.

La fête de la "Compassion" [illegible] ... que célèbre l'archiconfrérie des "Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St. Louis à la messe qui sera dite à 7 heures, vendredi, 4 avril.
4 avril—

AVIS.
AVIS est par le présent donné aux personnes qui auraient quelques dépôts chez le soussigné, et dont les intérêts seraient arriérés, d'avoir à régler ces intérêts, autrement ces objets seront offerts en vente.
4avril—3f A. TESTART, Coin Royale et Toulouse.

AVIS.
LA barre, les emplacements et autres privilèges pour le Pique-Nique que doit donner la St. Bernard Steam Engine Fire Co. No. 1, dimanche 13 courant, seront vendus à l'encan DIMANCHE 6 courant, au Oak Grove Park, à deux lieues au dessous des Abattoirs, à 4 heures de l'après-midi.
BOB GORDON,
4avril—3f Chairman Comité d'Arrangements.

NOURRICE.
ON demande une NOURRICE pour soigner un enfant et voyager avec la famille pendant l'été. Place permanente si satisfaction est donnée. [illegible] rue Conde No 15, au second. 3 avril—3f

A vendre pour cause de maladie.
UN fonds de [illegible] ... [illegible]

[illegible]
Semence de Riz.
S[illegible] ... [illegible]
FRED. CAMERDEN, 30 rue St Louis.
3avril—7f

Demandé.
UNE dame française, veuve et sans enfants, désire se placer dans une famille respectable [illegible] ... enfants. Aucune objection à voyager ou à quitter la ville pendant l'été. Bonnes références. S'adresser rue [illegible] No 20, rue d'Orléans, au second. 3avril—3f

AVIS.
M. CHAS. A. WEYSEY, [illegible] ... [illegible]

NEW ORLEANS NATIONAL BANK.
AGENCE DU GOUVERNEMENT,
34 du Camp.
Certificats de Conversion
EN SOMMES DE
DIX DOLLARS.

DEPARTEMENT DU TRESOR,
Washington, D. C., 14 mars 1879.
New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne.
En vertu de l'autorité qui vous a été conférée de recevoir des dépôts pour compte des bons 4 pour cent, consolidés de 1907, vous êtes par le présent autorisé à recevoir des dépôts pour compte de souscriptions pour les CERTIFICATS DE CONVERSION DES ETATS UNIS, loi du 26 février. Avec respect,
(Signé) JOHN SHERMAN, Secrétaire.

Chaque certificat est de la dénomination de DIX DOLLARS, de la grandeur d'un billet des Etats-Unis, et peut être converti, avec l'intérêt qui lui revient, en bons 4 pour cent.

Cette banque sera prête à livrer ces certificats vers le 25 avril.

Les ordres des banques et des banquiers seront remplis selon les conditions du gouvernement, et devront être présentés le plus tôt possible, afin que nous soyons en mesure d'opérer une prompte livraison. 2avril—2m

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
La seule fabrique de bouchons à la vapeur dans le Sud.

NOUS appelons l'attention du commerce sur les moyens perfectionnés que nous possédons de confectionner à bon marché, à la machine, et en grande quantité, des bouchons de toutes dimensions et de toutes qualités. Ceux qui sont chargés d'une mise en bouteilles considérable trouveront tout avantage à acheter leurs bouchons chez nous.

Important directement nos matériaux des centres de production, nous sommes à même de faire aux acheteurs des conditions aussi libérales que les fabriques du Nord.

Nous avons aussi un vaste stock, précédemment acheté, de

BOUCHONS
achetés de l'ancienne manufacture de la maison W. King & Co., à la Nlle Orléans.
Les ordres seront promptement exécutés.
BUREAUX ET FABRIQUE,
41......RUE ROYALE......41
3 avril—au 30—7f

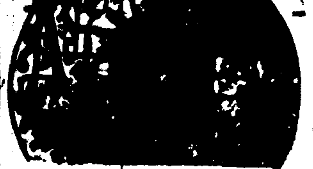

Agüe Cure

Est un tonique purement végétal amer et puissant, [illegible] ... la fièvre [illegible] ... Fièvre Ague, fièvres [illegible] ... et périodiques, et tous désordres d'infection. Dans les districts malsains, le pouls rapide, la langue chargée, la soif, la lassitude, la perte de l'appétit, les douleurs dans le dos et les reins, et le refroidissement de l'épine dorsale et des extrémités, sont seulement les avant-coureurs de symptômes plus graves qui se terminent dans un paroxysme de fièvre, auquel succèdent une forte fièvre et une abondante transpiration.

C'est un fait surprenant que la quinine, l'arsenic et d'autres poisons minéraux forment la base de la plupart des préparations contre la fièvre, [illegible] ... [illegible]

Nous le garantissons s'il est pris suivant l'instruction.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr J. C. AYER & Co.,
Chimistes analytiques et pratiques,
LOWELL, MASS.
Vendu chez les droguistes partout.
3 avril—6f

Bassetti & Xiques,
Successeurs de U. MARINONI,
67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69
VIENNENT de recevoir et offrent à vendre aux plus bas prix du marché:
50 Barils Whiskey — MIKE MAGNOLIA.
50 [illegible] — E. DEXTER.
200 Caisses — BOKERS Bitter.
200 Bouteilles OLIVES DE SEVILLE.
[illegible]—3f

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
HÉBERT & Cie.,
59 Rue de Chartres, coin Bienville.
NEW-ORLEANS, La.
[illegible]
Manuels de la Collection Roret.
Distillation des Grains et Mélasses, 1 volume et atlas......$3 00
Vinaigrier et Moutardier......1 vol. 1 25
Amidonnier et Vermicellier......1 do 1 25
Limonadier, Glacier......1 do 1 25
Photographie......1 do 2 50
Sorcellerie expliquée......1 do 1 00
Physique amusante......1 do 1 25
Théâtral et du Comédien......1 do 1 00
Savonnier......1 do 1 50
Chandelier et Plâtrier......1 do 1 25
Fabricant de [illegible]......1 do 1 00
[illegible]
[illegible]
Vétérinaire......1 do [illegible]
Fabricant et Epurateur d'Huile......1 do [illegible]
Armurier, 2 volumes reliés......
Artificier, 1 ......

Bibliothèque du Jardinier et du Cultivateur.
Le Bon Jardinier, 1879......1 vol $3 00
[illegible]
...
L'Abeille italienne......
Guide pour l'achat et l'emploi des engrais chimiques......
Guide pratique de l'Agriculteur......
Conseils aux Agriculteurs des Vergers......
Manuel de Laiterie Domestique......
Arbres Fruitiers......
Pigeons, Dindons, Oies et Canards......
[illegible]
Culture du Coton, Guide pratique......
Culture de la Canne à Sucre......
[illegible]
Vins Factices, Guide pratique......
Recherches sur les engrais chimiques, par Geo. Ville......1 do 2 00

Papeterie, Fournitures pour Ecoles, Plumes acier, Papiers peints.
AU BAZAR [illegible]

GRANDE OUVERTURE
Samedi, 29 Mars,
DU MAGASIN
DE
CHAUSSURES
DE LA
VILLE DE PARIS,
Coin des rues St-Philippe et Royale,
Ancien magasin Danziger.
GRAND DÉBALLAGE
—DE—
CHAUSSURES
Dans tous les genres,
Pour Messieurs, Dames et Enfants,
VENANT D'ARRIVER.
Le public ainsi que les marchands de la campagne sont invités à profiter de cette occasion
EXTRAORDINAIRE.
Les dames, les messieurs et le public en général, sont invités à venir assister au
GRAND DÉBALLAGE
qui se fera SAMEDI le 29 mars, au magasin de chaussures de M.
ANT. L. BICOCCHI.
Assortiment varié et varié de
CHAUSSURES ÉLÉGANTES,
solides et bien confectionnées, provenant des meilleures fabriques du Nord et de Paris, pour dames, messieurs et enfants.

La vogue sans cesse croissante de M. BICOCCHI, l'a forcé à donner de l'extension à ses affaires, et pour cela, il a dû établir un nouveau magasin dans la partie la plus centrale du Second District. Le local qu'il a choisi, l'ancien magasin de Danziger, est parfaitement situé; les habitants du Premier et du Troisième District pourront facilement s'y rendre par la ligne de chemin de fer [illegible] du Jackson rail road qui passe devant le magasin.

Afin de continuer à mériter le patronage libéral de ses clients, M. Bicocchi s'efforcera à maintenir la modicité des prix de ses marchandises qui, sous le rapport de la qualité ne laissent rien à désirer.
228 & 230 rue Royale, coin St-Philippe.
26 mars—

Bureau de la "Louisiana Equitable Life Insurance Company."
Reçu de la "LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY," ce 29e jour de mars 1879, Douze Mille Dollars en plein pour régler le jugement rendu dans l'affaire de Julia Trager contre la dite compagnie. Ce jugement était devenu définitif le 24 du courant. Nous attestons avec plaisir la promptitude qu'a mise la compagnie à opérer le règlement.
DAVID C. LABATT,
Avocat de la demanderesse.
Témoins:
GUS. A. BREAUX,
AND. PATTON.
1er avril—7f

Bureau de la "Louisiana Equitable Life Insurance Company."
Nlle-Orléans, 12 mars 1879.
Reçu de la "LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY" Trois Mille Dollars, en règlement intégral de toutes réclamations fondées sur la police No 3938, et terminée par la mort de mon mari, feu Thomas M. Simmons. Je prie la compagnie d'agréer mes remerciements pour la promptitude qu'elle a mise à me payer.
Mme M. V. SIMMONS.
Témoins:
JOHN H. PIKE,
W. P. EMERSON.
1er avril—7f

BATISTES IMPRIMEES,
ORGANDIES JACONATS.
Toiles d'Alsace,
Toiles du Nord,
&c., &c.

NOUS appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises ci-dessus, lesquelles viennent d'être reçues, et que nous sommes prêts à offrir à des prix extrêmement bas.

D. H. HOLMES
155 CANAL, et
15 BOURBON.
20mars—

NOUVELLES INVENTIONS

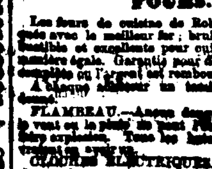

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans une. Plus de 250,000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Georgie. Envoyez $1 pour échantillons et poste. Conditions spéciales pour les agents.
REYNOLDS & ARMSTRONG,
Rue Baronne 99.

FOURS.
Les fours de cuisine de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer; brûlant peu de combustible et excellents pour cuire le pain d'une manière égale. Garantis pour donner satisfaction complète ou l'argent est remboursé.
A chaque acheteur un tamis rotatoire sera donné.

FLAMBEAU.—Aucun danger des étincelles; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.

CLOCHES ÉLECTRIQUES.—Point de fils ou de cordons à la montre; les sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner.
JAMES H. REYNOLDS,
90......Rue Baronne......90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies du foie, [illegible] ... des Voies Urinaires, des Névralgies, [illegible].
L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus [illegible] ... et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès dans plusieurs maladies dans les hôpitaux de Paris.
Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre la [illegible].
Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No [illegible] TCHOUPITOULAS N. O.
[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane
POUR LE 4 avril—CLASSE No 80
Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
10	42	30	40	64	31	28	75	46	12	61		

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 4 avril 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIE,
Commissaires.
[illegible] Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126,
VIENT de déballer un assortiment choisi de nouveautés françaises en
Cotelines françaises,
Crêpes Yeddo et Yokohoma,
Draps religieuses,
Armures imprimées et
Satins français,
Koechlins, Jaconets imprimés et
Organdies.
—AUSSI—
Nouveautés en Grenadines soie brochée.
22 mars—

LE MAGASIN BLEU!
Coin Orléans et Claiborne
est en liquidation.
On y vend des souliers bien au-dessous du prix coûtant.
Allez-y le plus tôt possible.
29 mars—1 m.

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Graf & Co., pour la vente de la délicieuse bière
AURORA LAGER BEER,
en barils et en bouteilles.
[illegible] rue Canal, entre Decatur et [illegible] Chartres.

V. MERLE.
Marchand-Tailleur.
PRÉVIENT sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir les dernières nouveautés en draps français et anglaises [illegible] ... à des prix excessivement réduits. Tout sera confectionné au dernier genre des modes de Paris, Londres et New York. Le travail sera exécuté par des ouvriers de première classe. Un lieu après la Bourse du Coton, 228 [illegible].
12 mars—1mPP

A vendre pour cause de maladie.
UN CAFÉ ET GROCERIE, bien achalandé, au centre de la ville.
S'adresser pour informations, chez
CHAMPON, Grocer,
Coin St Pierre et Dauphine.
26 mars—

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue [illegible], coin Royale, au-dessus du magasin [illegible].
24 mars—

Avis aux expéditeurs de fret au bayou Têche et au bayou Vermillion.—Le fret de la Nouvelle-Orléans pour le Têche sera jusqu'à nouvel avis à 75 pour cent au-dessous des taux établis, à l'exception des machines, des briques, des barriques pour cercles et autres articles de tonnellerie, lesquels seront transportés à 50 pour cent au-dessous des taux établis.
Les passagers pour le Têche trouveront à Morgan City des bateaux pour leur destination, tous les jours excepté le dimanche.
[illegible] FRAIS LINE STEAMERS.

AVIS.
Nlle-Orléans, 24 mars 1879.
Monsieur le Docteur Edmond Murphy est exclusivement chargé de ma clientèle et donnera à mon domicile des consultations, de 7 à 8 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir. Le dimanche excepté.
Dr A. DUPAQUIER.
26 mars—30 f

POUR AVOIR ABSOLUMENT
LES MEILLEURES
PHOTOGRAPHIES
Nouvelles et à couleur fixe,
ALLEZ CHEZ
Lilienthal
121 --- Rue du Canal --- 121

ARTICLES DE TAPISSERIES.
A. Brousseau & Son.
27.........CHARTRES.........27
Vendent leur vaste stock de [illegible] ... à des prix grandement réduits.
[illegible]
Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 88, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours de midi à 2 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—

[illegible] meal Distributors.
[illegible]
WAGONS, CHARRETTES, BROUETTES, [illegible]
BODLEY BROTHERS
127 rue de la Commune.
20 mars—1an

Le nouveau remède de la Louisiane.
LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorragie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc......C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par toutes [illegible] ... Le TONIQUE DE VIE, [illegible] ... la fièvre [illegible].
Vendu par tous les principaux [illegible]. 26 rue du Camp No. 106, Nlle-Orléans.
[illegible]

OUVERTURE DE L'ÉTOILE ROUGE,
COIN CANAL ET BARONNE,
LUNDI, 7 AVRIL.